

## Conseil Municipal du 13 janvier 2021

Étaient présents : Myriam BELLOC, Stéphane BORDIER, Hasna BOUASSEM, Sandra BOUSQUET, Philippe DELIGNE, Aude DELPEYROU, Stéphane DENOYELLE, Agathe LANSAC, Ghislaine LAPRIE, Yvon MARTIN, Franck PAPADOPOULOS, Christian SIMON

Étaient absents excusés : Félix BLASQUEZ, Bertrand LIMOUSIN, Estelle SAINT-MARC (pouvoir à Hasna BOUASSEM)

Secrétaire de Séance : Agathe LANSAC

### **DELIBERATION N°DEL\_2021\_01\_01 SEANCE A HUIS CLOS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire et des annonces gouvernementales prévues le lendemain et en vertu de l'article L. 2121-18 du CGCT, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de siéger à huis clos, pour délibérer sur la demande de subvention du Fonds départemental d'aide à la voirie communale 2021.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la tenue du Conseil municipal du 13 janvier 2021 en séance à huis clos.

### **DELIBERATION N°DEL\_2021\_01\_02 DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A LA VOIRIE COMMUNALE 2021**

La voirie communale sous réserve de compétence totale de la part de la commune est subventionnable par le Conseil départemental de la Gironde à hauteur de 35%, avec un montant annuel de la dépense plafonnée à 25 000€00, x 1,20 (coefficient de solidarité pour Saint Pierre d'Aurillac).

La priorité est donnée aux voies communales les plus détériorées, la Commission voirie a établi les travaux à organiser en 2021, dont le coût estimé est :

	<b>VC 21 Route de Gaillard</b>
<b>Travaux HT</b>	47 565,00€
<b>TVA</b>	9 513,00€
<b>Total TTC</b>	57 078,00€

Le financement de ces travaux pourrait donc être financé de la manière suivante :

<b>Conseil départemental</b>	10 500,00€
<b>Autofinancement communal</b>	46 578,00€
<b>Total TTC</b>	57 078,00€

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à présenter la demande de subvention Fonds départemental d'aide à la voirie communale 2021.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire lève la séance à 18H30.